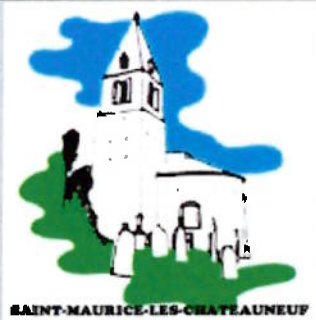




PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JUILLET 2026

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du jeudi 16 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le seize juillet à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : CHANUT Jean-Luc, LAMBOROT Cécile, NICOLAS Sylvain, CORRE Michelle, CORRE Maryline, DELORME Marie-Ange, DESCHAMPS Nataliia, FOURCAUD Valérie, VERMOREL Christophe, SADOIT Fabien, NICOLAS Anthony, FENZL Lucas

Nombre de membres
en exercice : 15

Étaient absents excusés : GROUILLER Marie, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile
PLACE Julien, ayant donné pouvoir à NICOLAS Sylvain
BASSEUIL Roland

Nombre de membres
présents : 12

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Date de convocation :
07/07/2026

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Présentation du service déchets de la Communauté e Communes Brionnais Sud Bourgogne

En résumé, la taxe augmentera jusqu'en 2028 mais baissera par la suite.

Information importante:

Verre et plastique trié = recette et donc baisse des redevances

Verre et plastique non trié = dépense et donc augmentation des redevances

Du fait de l'instauration des badges en déchèteries, la communauté de communes a pu récupérer 250 nouveaux redevables dans leur fichier.

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions des articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Madame LAMBOROT Cécile comme secrétaire de séance.

Point 2 : Adoption du procès-verbal du conseil du 05 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 a été transmis aux membres du Conseil Municipal avant la présente réunion.

Le Maire demande si chacun en a pris connaissance.

Après lecture et mise aux voix, et en l'absence de remarques, le Maire déclare le Procès-Verbal du 05 juin 2026 adopté à l'unanimité des membres présents.

Point 3 : Compte-rendu des décisions du maire dans le cadre des délégations

NEANT

Point 4 : Actualités de la communauté de communes

Les pouvoirs de police concernant la circulation et le stationnement, la publicité des enseignes et préenseignes sont actuellement détenus par la présidente de la Cté de Cmes. La présidente souhaite renoncer à ce pouvoir afin de faciliter la vie des communes. Le conseil doit accepter l'arrêté de renoncement.
Le conseil accepte de reprendre ces pouvoirs de polices

Emplacement des points de collecte Ordures ménagères + tri (+ verre pour certains)

Route de Vauban - la Chenauderie

D8 Route de Ligny

Bois de moulin

Carrières

Route de Vauban - Bois de la Grange (point de tri actuel)

Étang Rey

Rue de la gare (vers le Foyer Rural)

Proposition de créer un **pacte de gouvernance**, s'il y a des conseillers communautaires et des conseillers municipaux intéressés pour participer à ce groupe de travail, se faire connaître

Commission santé:

La commission désignera une délégation qui rencontrera les professionnels de santé

Missions de cette commission :

Offre de soin : que peut-on faire pour attirer les professionnels de santé ?

Quels financements si on passe par des cabinets de recrutement ?

Réfléchir à l'accès au soin (service de mobilité pour les personnes non motorisées)

Réflexion sur des actions de prévention ? Quel financement ?

Accompagnement des professionnels pour leur installation. Exemple des docteurs juniors (financement des équipements en partie par l'ARS) leur donner envie de rester en les accompagnant dans leurs besoins, tels que la garde des enfants, un emploi pour le conjoint, la découverte des activités loisir et culture...

À Chauffailles, les bâtiments accueillant les professionnels de santé sont communaux, voir comment on pourrait transférer cette charge à la CC

Établir une carte des professionnels de santé

Pacte Territorial:

Le Pacte Territorial est la nouvelle appellation de l'OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat), avec un nouveau dispositif réalisé en 3 volets :

- premier volet : niveau d'information et orientation donnée aux ménages ;
- deuxième volet : expertise financière, fiscale et technique sur les projets ;
- troisième volet, optionnel : accompagnement sur le montage des dossiers.

Les volets 1 et 2 ont été confiés à habitat 71 via une convention avec le Conseil Départemental de Saône et Loire. Pour l'instant, le Département ne souhaite pas s'engager sur le volet 3, correspondant à l'accompagnement des ménages, qui est facultatif. Il donne la possibilité aux collectivités de contractualiser avec un ou plusieurs opérateurs pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) sur les sujets de rénovation énergétique, d'adaptation des logements, ou de travaux de résorption de l'habitat indigne. La com souhaite financer cet accompagnement. considérant les enjeux de rénovation énergétique, d'adaptation des logements et de soutien aux ménages les plus fragiles.

Attention, tous les dossiers présentés ne pourront pas être traités, principe du premier arrivé premier servi.

Journée d'intégration des élus reportée et transformée en soirée :

mardi 22 septembre à 18h à l'inter'cow ouverte à tous les conseillers municipaux

Présentation du dernier numéro du magazine **MasterChef**, qui a été consacré à la Saône et Loire fait en collaboration avec Brionnais Sud Bourgogne, Semur et Marcigny

Il est distribué dans la presse à 5 euros

Balades vertes: il faudrait un partenaire par commune, ce peut être une personne qui n'est pas au conseil. Quelqu'un qui vérifie si le fléchage est toujours là et si tout est bien entretenu

Marie-Ange Delorme : référente Balades vertes

Voirie: Pour Saint Maurice, le montant des crédits de voirie en investissement est de

25 597 Euros

Report 2025 = 8 037 € - Soit au **total pour 2026 : 33 634 €**

(Fonctionnement: 7 692,55)

(59 000 m2 de route)

Coût des travaux route du Bachet : 42 164 € Soit un report 2027 de -8 530,07 €

Mobilité

Marcigny - Semur et Brionnais Sud Bourgogne

Covoiturage: blablacar daily (entre 2 et 80 km) - Le conducteur est rémunéré

Les passagers ne payent pas jusqu'à 50 km car le Fonds Vert finance

Mise en place d'un itinéraire vélo

3 vélos électriques subventionnés par l'Ademe, sont mis à disposition par la communauté de communes pour des trajets travail - domicile pendant 2 semaines renouvelable 1 fois. Il faut s'inscrire à la Communauté de communes.

La commune demandera 2 arceaux pour vélos supplémentaires pour les mettre au foyer rural sur platine.

Projet d'atelier de réparation de vélos dans l'ancien bâtiment

Sociale

Jeunesse 12-25 ans : actions pour attirer plus de jeunes avec des actions supplémentaires

100.000 euros de budget dans ce secteur

Relais info-jeunes au niveau du territoire : qu'est-ce qui peut être mis en place ?

Petite enfance : les mairies devraient donner les informations sur le relais petite enfance aux nouvelles familles

Guide 0-6 ans en cours d'élaboration pour indiquer tous les modes d'accueil sur le territoire.

La communauté de communes donnera un avis éclairé sur la création de toutes les nouvelles structures d'accueil (en dehors des MAM)

La communauté de communes souhaite aller au-devant des habitants lors des manifestations locales.

10 octobre - pour les élus qui le souhaitent, visite des structures d'accueil

Santé

Comment attirer de nouveaux praticiens et comment maintenir ceux en place ?

Un docteur junior s'installe à La Clayette et un autre à Chauffailles pendant un an.

Voir comment accueillir leurs familles pour leur donner envie de rester.

Un orthoptiste est disponible à Chauffailles. L'orthoptiste réalise le bilan optique et envoie les informations à un ophtalmologue qui établira une ordonnance. Les rendez-vous sont très rapides.

Marie-Julie LARUE CHAPPAZ

Orthoptiste

Centre départemental de santé

6 Rue Gambetta

71170 Chauffailles

Point 5 : Vente du Presbythère

Pour dégager des ressources d'investissement, et compte-tenu des frais importants pour le foyer rural et la climatisation de divers bâtiments, il semble nécessaire de céder du patrimoine. Le presbythère est actuellement inoccupé, et sa mise en location demanderait d'importants travaux. La vente paraît une solution utile. Une demande d'expertise de la valeur du bien auprès du Service des Domaines est souhaitable.

Le conseil doit se prononcer à ce sujet.

Le conseil autorise à l'unanimité le Maire à demander une expertise auprès du Service des Domaines pour estimer deux bâtiments communaux : le Presbythère et la Maison Chopelin.

Point 6 : Climatisation Maison des Ptits Loups et école

L'épisode de canicule du mois de juin nous oblige à nous interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer une température correcte dans ces bâtiments. Il est indispensable que les mesures soient opérationnelles pour le printemps prochain. Le conseil doit délibérer pour autoriser la consultation d'entreprises susceptibles de réaliser les travaux nécessaires.

Des annonces de subventions nouvelles sont faites pour ces travaux.

Cette solution n'est pas obligatoirement d'installer une climatisation mais plutôt de chercher une solution plus globale pour rafraîchir les bâtiments.

Il faut faire des études sur l'isolation et sur l'ombrage des fenêtres.

Voir pour installer des ventilateurs au plafond.

Autre point : Quelles solutions pourraient être mises en place pour pouvoir aérer la nuit ?

Planter des arbres dans le carré vert à côté de la maternelle pour que les enfants puissent se mettre à l'ombre pendant les récréations.

Un bureau d'études financé par divers organismes et donc sans frais pour la commune sera sollicité.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à déposer une demande sur Démarche Numérique concernant le « Plan Alerte Canicule » relatif à l'amélioration du confort d'été des bâtiments publics éducatifs.

Point 7 : Tarifs cantine scolaire 2026-2027

Le bureau de l'Association Cantine Scolaire propose les tarifs suivants :

Tranche	2025 – 2026	2026 - 2027
QF< 1000	1,00	1,00
1000 < QF < 2500	3,50	3,60
QF > 2500	4,00	4,10

Le conseil municipal valide les tarifs proposés par l'Association Cantine Scolaire, ceux-ci seront applicables au 1^{er} septembre 2026 pour l'année scolaire 2026-2027.

Point 8 : Convention transports scolaires

La convention de transports scolaires des élèves de 1^{er} degré arrive à expiration au 31 août 2026.

La Région Bourgogne Franche Comté, compétente dans ce domaine, a fait parvenir en mairie une nouvelle convention à approuver.

Celle-ci prend effet à la date du 01 septembre 2026 jusqu'au 31 août 2027.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les termes de cette convention et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Point 9 : Rénovation de l'éclairage public de l'église

Le SYDESL propose le remplacement des projecteurs de l'Eglise actuels extérieurs par d'autres plus économiques. Ces travaux sont subventionnés à 70 % sur une partie du coût, le reste à charge serait d'environ 5 600,00 €. Le coût des travaux étant de 10 571.92 € HT.

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

Coûts estimatifs des travaux

	Total Travaux HT	Montant éligible HT	Participation SYDESL	Contribution du tiers
Etudes	213,56 €	213,56 €	149,49 €	64,07 €
EP Renouvellement Vétuste	10 348,75 €	6 916,94 €	4 841,86 €	5 506,89 €
Maîtrise d'œuvre interne (4,5%)	9,61 €	9,61 €	9,61 €	- €
Total des travaux	10 571,92 €	7 140,11 €	5 000,96 €	5 570,96 €

Le conseil approuve la réalisation de ces travaux à 10 voix pour : CHANUT Jean-Luc – LAMBOROT Cécile – GROUILLER Marie, par pouvoir donné à LAMBOROT Cécile – CORRE Michelle – CORRE Maryline – DELORME Marie-Ange – DESCHAMPS Natalia – FOURCAUD Valérie- NICOLAS Anthony – PLACE Julien, par pouvoir donné à NICOLAS Sylvain

Et 4 abstentions : Sylvain NICOLAS – Christophe VERMOREL – Lucas FENZL – Fabien SADOIT

Point 10 : Indemnités des élections municipales

L'Etat « participe » au financement de l'organisation des diverses élections en versant à la commune une indemnité dont le mode de calcul est le suivant :

-44.73€ par bureau de vote (1)

-0.10€ par électeurs inscrits sur la liste électorale (426)

Le Maire propose au conseil municipal de reverser les indemnités d'élections municipales 2026 à la Secrétaire Générale de Mairie qui est venue travailler le dimanche soir pour assister les élus dans les opérations de dépouillement, de rédaction des procès-verbaux et de transmission des résultats, soit 87.33€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reverser les indemnités d'élections 2026 à la Secrétaire Générale de Mairie.

Point 11 : Questions diverses.

a. Installation de bornes de recharge électrique

Pour que ce soit intéressant, il faudrait que 3 voitures rechargent par jour tous les jours de l'année. Il est évident que ce n'est pas envisageable chez nous.

De plus une borne sera sûrement installée à Châteauneuf, place des marronniers, ce qui rend d'autant plus un projet à St Maurice superflu.

b. Appel à volontaires pour la semaine de réduction des déchets

Du 21 au 29 novembre 2026 - La Communauté de Communes recherche des personnes motivées pour proposer des ateliers d'animation sur la semaine sur le thème de la réduction des déchets.

c. Remerciements de Mme Stéphanie Giraud, Directrice de l'école

Dans le cadre de son départ de l'école de St Maurice, Mme Giraud adresse ses remerciements à la mairie pour les 10 ans de collaboration.

d. Mise à jour des évaluations foncières

La DGFIP a repéré 90 locaux sur St Maurice qui doivent être réévalués. La commune a donné l'autorisation au service des impôts de réaliser cette réévaluation. La liste des propositions sera ensuite étudiée par la commission communale des impôts directs.

Tour de table

Sylvain NICOLAS

Le foot souhaite refaire les peintures du local à côté des vestiaires. Ils proposent de réaliser les travaux et demandent si la mairie pourrait participer au financement.

=> La mairie demande une estimation du coût du matériel nécessaire.

Un chien (Rotweiller) est souvent en divagation au Bois de la grange.

=> Un signalement sera fait en gendarmerie.

Est-il possible de repeindre les vélux du foyer rural pour éviter une entrée de lumière lors des représentations de théâtre

=> Il faudra trouver une entreprise qui pourrait réaliser cette peinture

Des personnes de l'équipe de fleurissement demandent pourquoi la place du tennis n'est pas arborée.

=> Cette place est beaucoup utilisée comme parking et pour les manifestations, il ne serait pas facile de planter des arbres.

Natalia DESCHAMPS

Un très grand nombre de rats sont présents dans le quartier. Est-ce qu'ils ne viendraient pas du tout à l'égout ?

=> Aucun autre administré n'a fait part de problèmes similaires. À voir ce que dit le dératiseur qui va intervenir

Michelle CORRE

Il y a des fuites dans le toit de La Chapelle, ce qui occasionne des traces vertes au plafond sous la voûte.

Il conviendrait de faire intervenir quelqu'un pour retirer les herbes sur le toit et vérifier les tuiles.

Durant les expositions à La Chapelle, il a été remarqué que les toilettes publiques de la Maison des Ptits Loups n'étaient pas entretenues.

Un rappel sera fait à l'agent communal en charge du ménage dans les bâtiments communaux.

La séance est close à 00h30.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au jeudi 17 septembre 2026 à 19h30



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 JUILLET 2026

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du jeudi 16 juillet 2026

Signature du Président de l'Assemblée Délibérante
Jean-Luc CHANUT, Maire

Signature du Secrétaire de séance de l'Assemblée Délibérante
Cécile LAMBOROT, Conseillère Municipale